

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 Mai 2024

Délibération n°20240530\_08\_b

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 70

Présents : 46

Suppléants : 3

Pouvoirs : 6

= **VOTANTS : 54**

- dont « pour » : 54

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : CULTURE : attribution d'aides culturelles**

Le jeudi 30 Mai 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24/05/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de MONTIGNAC-Charente.

Présents : COMBAUD Renaud – CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – TEILLET Anne – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – BOUCHET Éric LACROIX Aurélie - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie – PINTUREAU Romain MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain

2-BERTRAND Michel suppléant de MARCELIN Céline

3-POITOU Mélanie suppléante de MICHONNEAU Patrick

Pouvoirs :

1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy

4-CHARRIAUD Sébastien pouvoir à CRINE Jean-Jacques

5-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

6-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

-----  
Absents : GEOFFRION Olivier - FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - JEUNE Karine – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - POTEL Maryse - CAMY Bruno - MAHÉ Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.  
-----

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : CULTURE : attribution d'aides culturelles**

*M. Eric BOUCHET (mairie de TUSSON) ne prend pas part au vote.*

*Vu la délibération n°20190404\_03 en date 04 avril 2019 approuvant les modalités d'attribution des aides culturelles communautaires,*

*Vu l'avis du bureau communautaire,*

*Vu l'enveloppe budgétaire dédiée chaque année au titre des aides culturelles communautaires,*

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, de la culture et du patrimoine rappelle que la communauté de communes dispose d'un règlement pour l'attribution de subvention dans le cadre de la programmation d'évènements culturels par des associations ou des collectivités.

Il rappelle les principaux critères d'attribution des aides communautaires :

- Montant maximum de la subvention « événement culturel isolé » : 20 % des dépenses éligibles plafonné à une aide maximum de 500 € pour un événement « isolé ».
- Montant maximum de la subvention « festival » : 20 % des dépenses éligibles et aide maximum de 2000 € pour un « festival ».

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, de la culture et du patrimoine expose les demandes de subventions culturelles reçues et propose d'attribuer les aides culturelles suivantes :

**Mairie de Tusson**

Intitulé du projet : spectacle déambulation musicale

Lieu : Tusson

Date : 17 juillet 2024

Montant total de l'opération : 1200 €

Montant éligible : 1200 €

Montant maximum de l'aide pour le dispositif « manifestation ponctuelle » : 240 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :**

- D'APPROUVER l'octroi des subventions précitées ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches, signer et exécuter tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Christian CROIZARD**

